

Les données biométriques de tous les Français dans un fichier commun. Utile ou risqué ?

 <p>Denis JACOPINI</p> <p>VOUS INFORME</p> <p>LCI</p>	<p>Les données biométriques de tous les Français dans un fichier commun, Utile ou risqué ?</p>
--	--

Un fichier unique, baptisé « Titres électroniques sécurisés » (TES). Ce fichier a un rôle-clé : rassembler dans une même base de données les données personnelles et biométriques des Français pour la gestion des cartes nationales d'identité et des passeports. Mais il suscite de vives inquiétudes.

À la toute fin du mois d'octobre, le gouvernement a fait publier un décret qui donne le coup d'envoi à la création d'un fichier qui rassemblera les données personnelles et biométriques de la quasi totalité des Français. Destiné aux passeports et aux cartes nationales d'identité, il inquiète par son ampleur et la nature des informations qu'il est amené à recevoir. Nous vous expliquons de quoi il en retourne en quelques questions.

À QUOI ÇA SERT ?

Le fichier en question, dénommé « Titres Électroniques Sécurisés » (TES), a vocation à être une base de données centrale rassemblant des informations personnelles et biométriques relatives aux détenteurs d'un passeport et / ou d'une carte nationale d'identité. Il remplace deux fichiers précédents, l'un pour le passeport l'autre pour la carte nationale d'identité.

QUELLES SONT LES ALTERNATIVES ?

Était-il possible de faire autrement ? Pour la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), sans aucun doute. Dans sa délibération, elle évoque un « *composant électronique sécurisé dans la carte nationale d'identité* » qui « *serait de nature à faciliter la lutte contre la fraude documentaire, tout en présentant moins de risques de détournement et d'atteintes au droit au respect de la vie privée* »

Elle ajoute que cette solution, qui n'a pas été censurée par le Conseil constitutionnel quand un précédent texte du même acabit a été présenté sous une autre majorité, « *permettrait de conserver les données biométriques sur un support individuel exclusivement détenu par la personne concernée, qui conserverait donc la maîtrise de ses données, réduisant les risques d'une utilisation à son insu* ».

SUIS-JE DÉJÀ FICHÉ ?

En pratique, oui. Il existe déjà deux fichiers, l'un pour le passeport, l'autre pour la carte nationale d'identité. La nouvelle base de données n'est que le prolongement de ce qui existait déjà. À moins de n'avoir jamais possédé ces titres (ils ne sont pas obligatoires), vous figurez déjà certainement dans ces fichiers. Seuls les enfants en bas âge peuvent y échapper, si aucune demande de titre d'identité n'a été faite.

EST-CE ACTÉ ?

Le système TES existe déjà pour le passeport et, pour les demandes de passeport, le dispositif n'est pas modifié par le décret ; TES est donc actif. Quant aux demandes de cartes, la CNIL nous précise que le nouveau dispositif entrera progressivement en vigueur, selon les arrêtés mentionnés dans le décret ; les empreintes seront prises à partir des dates de ces arrêtés ; le tout doit être finalisé avant le 31 décembre 2018.

POURQUOI C'EST DANGEREUX ?

« *Ce que la technique a fait, la technique peut le défaire* » prévient le sénateur PS Gaëtan Gorce, commissaire de la CNIL, dans une interview à Libération. Aujourd'hui, l'exécutif a pris des dispositions pour éviter certaines dérives (croisement ou remontée de données) et assurer un bon niveau de sécurité, ce que la CNIL reconnaît dans sa délibération. Mais demain ?

Comme nous l'indiquions dans notre sujet, maintenant que la base existe il pourrait bien y avoir un jour la tentation de l'utiliser pour faire de la reconnaissance automatisée des visages avec des caméras de surveillance. Un futur gouvernement, moins scrupuleux sur les questions de libertés publiques, pourrait vouloir l'employer autrement. Après tout, ne sommes-nous pas en guerre contre le terrorisme ?

QU'EN PENSE LA CNIL ?

La CNIL, garante du respect des libertés et de l'équilibre des traitements automatisés de données, fait part de « *plusieurs réserves* » dans sa délibération. Le contournement du législateur est regretté, au regard de « *l'ampleur inégalée de ce traitement et du caractère particulièrement sensible des données qu'il réunira* ». La commission demande une « *évaluation complémentaire du dispositif* ».

QUELS SONT LES RECOURS ?

Le gouvernement ayant fait le choix de passer par un décret, il n'a pas été possible de discuter de la création de ce fichier au cours de son parcours parlementaire s'il avait été présenté sous la forme d'un projet de loi. Interrogé à ce sujet par Libération, le sénateur PS Gaëtan Gorce, commissaire de la CNIL, explique qu'il doit être possible d'attaquer le décret par un recours devant le Conseil d'État

[Article de Numerama]

Notre métier : Sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la **Cybercriminalité** et à la **Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI anime dans toute le France et à l'étranger des conférences, des tables rondes et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles (Mise en Place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) dans votre établissement.

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>

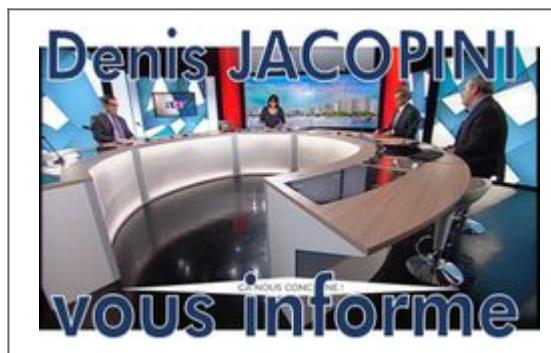


Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



10 points à connaître sur l'attaques DDoS des États-unis



10 points à connaître sur l'attaques DDoS des États-unis

Le vendredi 21 Octobre, une série d'attaques par déni de service (DDoS) a provoqué une importante perturbation de l'accès aux sites Internet aux États-Unis. Les attaques ont ciblé les serveurs DNS (qui livrent les informations aux bonnes adresses), rendant de nombreux sites inaccessibles pendant plusieurs heures. Parmi eux figurent des sites permettant d'effectuer des achats en ligne, des réseaux sociaux, et d'écouter de la musique.

10 points à connaître sur l'attaque DDoS

ESET dresse un bilan des 10 points à retenir sur cette attaque. En voici un extrait, la version détaillée étant disponible sur WeLiveSecurity (version anglaise).

1. Les attaques ont ciblé la société Dyn, un important fournisseur de serveur DNS utilisé par de grands groupes comme Twitter, Pinterest, Reddit, GitHub, Etsy, Tumblr, Spotify, PayPal, Verizon, Comcast, et le réseau Playstation.
2. Les attaquants ont piraté des milliers d'appareils connectés mal-protégés tels que les routeurs domestiques et les caméras de surveillance, pour former un réseau botnet.
3. L'attaque a été facilitée par la négligence des utilisateurs qui n'ont pas changé le mot de passe par défaut de leurs appareils.
4. L'exploitation d'appareils numériques par un code malveillant peut perturber l'activité économique d'un pays : il est probable que plusieurs millions de dollars de vente ligne soient perdus.
5. De nombreuses personnes malveillantes sont prêtes à nuire à l'activité économique d'un pays au moyen d'un code malveillant, et ce pour de multiples raisons.
6. L'information et l'éducation des utilisateurs sont primordiales.
7. La réduction du nombre d'appareils connectés vulnérables est un objectif réalisable et auquel les entreprises peuvent contribuer. Voici d'ailleurs 4 mesures recommandées par l'US CERT :
 - Remplacer tous les mots de passe par défaut par des mots de passe forts ;
 - Mettre à jour les objets connectés ;
 - Désactiver l'UPnP (universal plug and play) des routeurs sauf en cas d'absolue nécessité ;
 - Acheter des objets connectés auprès d'entreprises certifiant de fournir des dispositifs sécurisés.
1. Le code malveillant infectant les routeurs n'est pas nouveau et a déjà été repéré en mai 2015 par les équipes ESET.
2. Les nouvelles générations d'attaques DDoS amplifient leur portée dans le fait qu'elles s'appuient sur de nombreux objets connectés.
3. Cette dernière attaque nous montre à quel point un pays peut être vulnérable en cas d'attaque de son système d'informations.

Notre métier : Sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la **Cybercriminalité** et à la **Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI anime dans toute la France et à l'étranger des conférences, des tables rondes et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles (Mise en Place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) dans votre établissement.

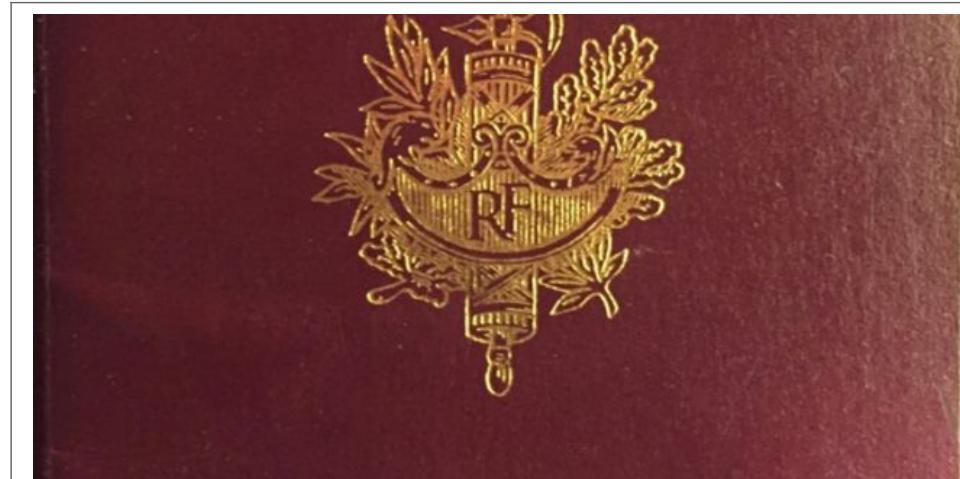
Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

60 millions de Français fichés dans une base de données commune des titres d'identité



60 millions de Français fichés dans une base de données commune des titres d'identité

Un décret publié pendant le pont de la Toussaint officialise la création d'un gigantesque fichier national.

Soixante millions de Français glissés, à l'occasion d'un week-end de pont de la Toussaint, dans une même base de données : un décret paru au Journal officiel dimanche 30 octobre, et repéré par le site NextImpact, officialise la création d'un « traitement de données à caractère personnel commun aux passeports et aux cartes nationales d'identité ». En clair, les données personnelles et biométriques de tous les détenteurs d'une carte d'identité ou d'un passeport seront désormais compilées dans un fichier unique, baptisé « Titres électroniques sécurisés » (TES). Cette base de données remplacera à terme le précédent TES (dédié aux passeports) et le Fichier national de gestion (dédié aux cartes d'identité), combinés dans ce nouveau fichier.

La base de données rassemblera ainsi des informations comme la photo numérisée du visage, les empreintes digitales, la couleur des yeux, les adresses physiques et numériques... Au total, la quasi-totalité des Français y figurera, puisqu'il suffit de détenir ou d'avoir détenu une carte d'identité ou un passeport pour en faire partie – les données sont conservées quinze (pour les passeports) à vingt ans (pour les cartes d'identité)...[lire la suite]

Notre métier : Sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la **Cybercriminalité** et à la **Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI anime dans toute le France et à l'étranger des conférences, des tables rondes et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles (Mise en Place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) dans votre établissement.

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

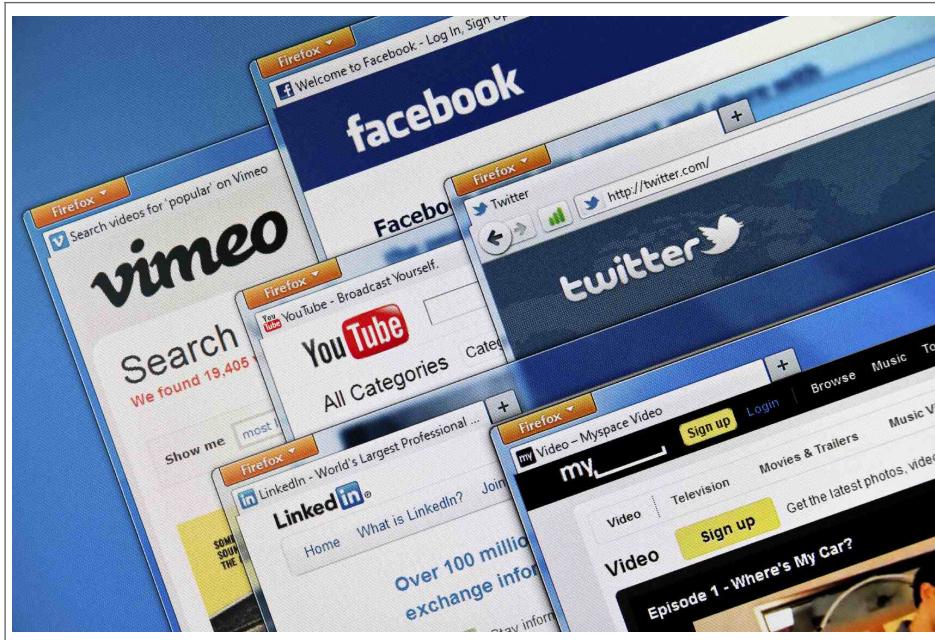


[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : 60 millions de Français fichés dans une base de données commune des titres d'identité

Six devoirs de cybersécurité pour la rentrée



Six devoirs
de
cybersécurité
pour la
rentrée

La fin de l'été s'approche, ce qui implique le retour inévitable au travail. Après une période de repos est habituel que revenir à la routine ne soit pas facile, aussi quand il s'agit de mettre en pratique des mesures de sécurité et une précaution à nos dispositifs. Ces habitudes qui devraient déjà être acquises ne doivent pas s'abandonner et si elles n'existent toujours pas, c'est un bon moment pour commencer à se mettre à jour. La firme de sécurité Sophos Iberia propose ces conseils basiques pour une bonne routine de cybersécurité.

Des réseaux sociaux: publics ou privés ? À vous de choisir

Les réseaux sociaux ont déclenché un véritable phénomène international. Tout le monde s'y retrouve. Que l'on soit jeune ou plus vieux, tout le monde y est. Malgré le fait que ces soient des moyens intéressants pour se faire des amis, garder le contact, s'exprimer, partager ses émotions, ils présentent aussi une face cachée qui peut-être négative voire dangereuse car, parfois, les réseaux sociaux peuvent donner une fausse sensation de sécurité. Nous pensons que ce que nous publions peut seulement être vu par notre cercle plus proche d'amis, mais cela n'est pas toujours comme ça.

Il est nécessaire de configurer les options de confidentialité pour que les publications ne puissent pas être vues par n'importe quelle personne. Beaucoup d'utilisateurs ne comprennent pas cela et toute sa vie digitale est au découvert. Donc, comme première tâche, accédez aux options de confidentialité de vos réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, et WhatsApp inclus) et décidez ce que vous voulez qu'il soit public, et quoi est-ce que vous voulez maintenir dans le privé.



Sélectionnez bien vos contacts

Dans quelques réseaux sociaux, comme Twitter ou LinkedIn, il est habituel d'avoir beaucoup de contacts parmi lesquels nous ne connaissons pas tous personnellement. Si nous maintenons un contrôle de ce que nous publions, il n'a pas de problème. Si nous sommes des utilisateurs qui partagent informations ou photographies plus personnelles, nous devons être plus soigneux: il est recommandable de maintenir le profil privé (seulement à la vue des amis), et accepter comme contact seulement les personnes que nous connaissons. Vous devrez aussi penser à ce que vous partagez, surtout quand il s'agit d'une information sensible comme la localisation.

Les mots de passe: différentes et privées

Il est très habituel entre les utilisateurs d'avoir un mot de passe unique pour quelques services. Avec la quantité de services que nous utilisons chaque jour, il est normal que nous ne puissions pas nous souvenir de toutes. Mais il est recommandable d'avoir différents mots de passe dans chacun des comptes, puisque si quelqu'un réussit à accéder à l'un, il pourra accéder au reste. Vous pouvez utiliser un gérant de mots de passe pour vous faciliter cette tâche.

IBD03C00 887525C1 01A07700 37D14D00
B7125G0 024FG002 53D03C00 AD72250C
BD03C00 887525C1 4F553F 5341424
F4F3D41 4242434E 3D4A6 6469204
16C2F4F 553D4553 414 4F3D414
425604 00312E30 0424 0003424
003042 4C0 024E4E4F 00B1D3
?254F1 21 009 8833B0CC 2957EE
?ECAA CB3EE8EF DF038D7F A14217
2AA4D 04143B75 4F571C83 535C04

Avant de déboucher, pensez deux fois

Les décharges, tant à travers des webs comme par courriers électroniques, sont la source de la plupart des infections des équipes, l'essor du ransomware est une bonne preuve de cela. C'est pourquoi, il faut faire bien attention avant d'accéder à links, des applications, des annonces ou webs qui peuvent être suspectes. Ah, et cela ne s'applique pas seulement dans les PCs aussi dans les smartphones.

Fermez vos séances



Assurez-vous de fermer les séances de vos comptes quand vous utilisez des dispositifs qui ne sont pas les vôtres, par exemple quand vous utilisez un ordinateur public ou prêté. Quelques services, comme Gmail ou Facebook, permettent de fermer les séances ouvertes de forme lointaine, mais durant le temps qu'elles restent ouvertes et à la vue de n'importe qui vos données sont exposées.

Si vous le faites chez vous: pourquoi ne pas le faire en ligne?

Dans la porte de votre maison il y a une serrure: n'est pas? Au réseau vous devrez aussi mettre des empêchements pour que n'importe qui puisse accéder à vos informations. Il est recommandable d'ajouter un mot de passe à votre ordinateur ou smartphone et aussi un code de déblocage. Pour quelques utilisateurs il semble inconfortable, mais ces secondes extra peuvent éviter beaucoup de problèmes comme que vos informations privées finissent aux mains étrangères.

...[lire la suite]

Denis Jacopini anime des conférences et des formations et est régulièrement invité à des tables rondes en France et à l'étranger pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux CyberRisques (Autorisation de la Direction du travail de l'emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84). Nous animons conférences et formations pour sensibiliser décideurs et utilisateurs aux risques en informatique, découvrir et comprendre les arnaques et les piratages informatiques pour mieux s'en protéger et se mettre en conformité avec la CNIL en matière de Protection des Données Personnelles. Nos actions peuvent être personnalisées et organisées dans votre établissement.

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (Investigations téléphones, disques durs, e-mails, contenus, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique;
- Formations et conférences en cybercriminalité;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés);
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Comment vous protéger des Ransomwares ?



Your personal files are encrypted by CTB-Locker.

Your documents, photos, databases and other important files have been encrypted with strongest encryption and unique key, generated for this computer.

Private decryption key is stored on a secret Internet server and nobody can decrypt your files until you pay and obtain the private key.

You only have 96 hours to submit the payment. If you do not send money within provided time, all your files will be permanently encrypted and no one will be able to recover them.

Press 'View' to view the list of files that have been encrypted.

Press 'Next' for the next page.

WARNING! DO NOT TRY TO GET RID OF THE PROGRAM YOURSELF. ANY ACTION TAKEN WILL RESULT IN DECRYPTION KEY BEING DESTROYED. YOU WILL LOSE YOUR FILES FOREVER. ONLY WAY TO KEEP YOUR FILES IS TO FOLLOW THE INSTRUCTION.

View **95 : 59 : 29** Next >>

Comment vous protéger des Ransomwares ?

Cela n'est pas vraiment un scoop, les ransomwares sont en plein essor depuis quelques années. Comment concrètement protéger les utilisateurs d'un parc informatique contre ceux-ci ?

Il est d'abord crucial de rappeler que les utilisateurs sont le cœur du système d'information, ils en sont les principaux acteurs et représentent ainsi une ressource à protéger, en plus des données qu'ils manipulent et traitent, ils sont également le vecteur principal des attaques et des menaces. Dans cet article nous allons passer en revu quelques points importants dans le but de protéger ses utilisateurs et son système d'information des infections de malware et notamment des ransomwares.

Pour rappel, un rançongiciel ou ransomware, est un malware (un programme, bout de code) qui va infecter un poste utilisateur, un serveur ou même un système informatique au complet, pour chiffrer leur contenu de manière non définitive. L'intérêt du pirate lors du déploiement d'un ransomware est de prendre en otage les données de l'utilisateur, qui n'y a plus accès puisqu'elles sont chiffrées. L'infection par un ransomware passe très souvent par l'affichage d'un message à l'utilisateur lui indiquant comment payer sa rançon afin, éventuellement, d'obtenir une clé de déchiffrement lui permettant de récupérer ses données.

Voici quelques exemple de ces messages :



Parmi les ransomwares les plus connus, et il y en a hélas beaucoup ces derniers temps, on retrouve :

- **CryptoLocker** : Ce cheval de Troie apparu en 2013 générait une paire de clé RSA 2048 bits et chiffrait certains documents en les repérant via leurs extensions. Le malware demandait une rançon payable en Bitcoin et menaçait de supprimer les données au delà de 3 jours. Ce délai n'était en réalité mis en place uniquement pour presser l'utilisateur et l'inciter à payer puisque les données étaient toujours récupérables, sous réserve d'en posséder la clé, après ce délai. Les gains de Evgeniy Bogachev, signalé comme responsable du déploiement du ransomware, ont été estimés à 3 millions de dollars.
- **CryptoWall** : Un cheval de Troie ciblant les OS Windows apparaît en 2014, dérivé de CryptoLocker, il se déployait notamment par l'intermédiaire de bannières publicitaires sur des sites web qui téléchargeaient et exécutaient le code malveillant. La version 3.0 utilisait un payload écrit en Javascript, envoyé en pièce jointe des mails, qui était déguisé en image pour passer inaperçu auprès des utilisateurs. Environ 1 000 victimes de ce ransomware ont été constatées par le FBI en juin 2015, les rapports d'infection ont permis d'estimer une perte totale de 18 millions de dollars pour les victimes.
- **Locky** : Il s'agit d'un des ransomwares les plus actifs en 2016, il utilise le mail comme moyen d'infection avec un document word en pièce jointe. Ce dernier contient des macros malicieuses et une partie de social engineering cherchant à convaincre les utilisateurs d'activer cette dernière. La rançon demandée en échange de la clé de déchiffrement est généralement entre 0.5 et 1 bitcoins. Un fait marquant concernant ce ransomware est par exemple cas du Hollywood Presbyterian Medical Center qui a payé 17 000 dollars en bitcoin afin de récupérer ses données après une infection par le ransomware Locky.

Il ne s'agit là que des plus connus, bien d'autres existent aujourd'hui.

Le scénario catastrophe est bien entendu celui présenté dans la série Mr Robot, l'intégralité des postes utilisateurs et serveurs de l'entreprise E-corp se retrouvent infectés par un ransomware et il est totalement impossible pour les administrateurs du parc informatique de retrouver une quelconque donnée, mis à part les backups restés

offline. Ainsi, toutes les données de l'entreprise sont prises en otage.. A ce propos, avez vous des backups offline et mis à jour régulièrement ?

Voici quelques points importants concernant la protection contre les ransomwares :

Garder un système d'information à jour

Qu'il s'agisse de la base anti-virus centralisée, des règles IDS/IPS ou de l'ensemble des applications métier, les mises à jour permettent dans la plupart des cas d'éviter une infection qui souhaiterait se déployer en exploitant des vulnérabilités connues. Il est en effet fort dommage d'être infecté par le biais d'une vulnérabilité connue et dont le correctif est disponible et aurait pu être appliquée. Ainsi, il est important d'avoir un processus de mise à jour réactif et bien organisé pour ces différents éléments. Les anti-virus centralisés sont par exemple une bonne option car le déploiement de la mise à jour des bases-virales et des signatures est directement intégré pour un déploiement sur tous les postes.

Également, des solutions comme WSUS permettent bien souvent de gérer finement les mises à jour, notamment celles de sécurité, afin d'évaluer l'impact sur une application métier par exemple.

La sensibilisation des utilisateurs

Il s'agit certainement du point le plus important, à la fois le plus ardu mais aussi le plus efficace. La sensibilisation de tous les acteurs du SI, et notamment des utilisateurs non technique, permet de mettre en place un comportement et une approche de la sécurité qui peut faire la différence. Cela passe par des éléments aussi simples que de savoir évaluer la pertinence et la provenance exacte d'un mail reçu, ainsi que du comportement à adopter en cas de doute. Mais également par des éléments techniques comme la possibilité de voir, dans la configuration par défaut des postes utilisateurs, les extensions de fichier afin d'y repérer un « .pdf.exe » par exemple.

La sensibilisation des utilisateurs est souvent gérée par un l'équipe de sécurité ou les administrateurs systèmes, cela requiert une compétence réelle en terme de pédagogie et certaines entreprises peuvent faire le choix d'externaliser ce point pour une meilleure efficacité. Pour commencer, il peut être mis en place dans un premier temps la diffusion d'une newsletter « Informatique et sécurité » diffusée une fois par mois aux utilisateurs et qui contiendrait les bonnes pratiques à adopter, les risques du moment, etc. Le tout en des termes non technique et de façon succincte pour que la newsletter soit lue.

Les backups

Cela a déjà été évoqué plus haut dans l'article, mais les backups sont votre seul recours en cas d'infection. En effet, même si la rançon est payée, il n'est pas toujours certains que les données soient retrouvées saines et sauvées. Ainsi, il vaut mieux opter pour une rétablissement des sauvegardes. Dans ce cas, il faut que ces sauvegardes soient le plus à jour possible. Ainsi, il est important de mettre en place un processus de backup efface et régulier. Ce point ne pose généralement pas de problème aux grandes entreprises qui en sont déjà munies (qui n'a jamais supprimer un dossier important après une mauvaise manipulation ?), mais les entreprises en pleines croissances peines souvent à le mettre en place avant qu'un incident arrive.

Dans ce cas, il est important d'être proactif. Également, et dans les cas les plus avancés, la mise en place de backup offline est également vital. La fameuse sauvegarde sur cassette est alors une option à mettre en place en cas d'infection globale du SI.

Les filtres anti-spams et l'analyse des mails

Nous l'avons vu en détaillant les principes de fonctionnement de quelques ransomwares, le vecteur de transmission reste généralement le mail. Ainsi, disposer de bons filtres et anti-virus permet d'écartier la menace avant qu'elle n'arrive sur le poste de l'utilisateur.

Des solutions managées en mode SaaS peuvent ainsi être utilisés sans un processus trop lourd de mise en place et d'installation...[lire la suite]

Notre métier : Sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la **Cybercriminalité** et à la **Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI anime dans toute le France et à l'étranger des conférences, des tables rondes et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles (Mise en Place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) dans votre établissement.

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertise : techniques (virus, espions, pirates, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations, téléphones, disques durs, e-mails, contenus, détournements de clientèle...);
- Expertise de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



Contacter-nous

Réagissez à cet article

Piratage de Dyn : l'attaque qui révèle le danger des objets connectés



L'attaque informatique qui a rendu inaccessible vendredi des géants du Web comme PayPal ou Twitter révèle les dangers en matière de sécurité informatique que représente l'engouement actuel pour les objets connectés. [Explications...\[Lire la suite\]](#)

Denis JACOPINI anime des **conférences**, des **formations** en Cybercriminalité et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **Dangers liés à la Cybercriminalité** (Arnaques, Piratages...) pour mieux s'en

protéger (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Plus d'informations sur cette page.



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Nouvelles menaces informatiques et évolution des protection

 <p>Denis JACOPINI</p> <p>VOUS INFORME</p>	<p>Nouvelles menaces informatiques et évolution des protection</p>
---	--

Destinés au grand public, ESET Internet Security et ESET Smart Security Premium apportent 5 nouvelles fonctions.

« Le tout nouveau produit ESET Internet Security vient s'ajouter à notre portefeuille de produits primés et offre aux utilisateurs les meilleures fonctionnalités en matière de détection, de vitesse et de convivialité. Ces nouveaux produits ajoutent à nos protections multi-couches existantes un ensemble de fonctionnalités centrées sur la protection de la vie privée » explique Eduard Kesely, Product Manager chez ESET.

ESET Internet Security, une protection optimale

ESET Internet Security s'adresse aux utilisateurs nécessitant une protection complète. Aux couches de sécurité déjà disponibles dans l'antivirus, s'ajoutent 3 nouvelles fonctionnalités :

- La protection contre les attaques par script.
- La protection Webcam qui signale les processus et les applications qui tentent d'accéder à la webcam de l'utilisateur et permet de les bloquer.
- La protection du réseau domestique qui permet à l'utilisateur de connaître l'identité des appareils connectés.

ESET Smart Security Premium, un produit haut de gamme

ESET propose un nouveau produit haut de gamme, ESET Smart Security Premium, destiné aux utilisateurs avancés et TPE. En plus des trois fonctionnalités ci-dessus, ESS Premium propose :

- Un gestionnaire de mots de passe.
- Le chiffrement des données pour les protéger en cas de vol ou de perte.

ESET cumule 3 récompenses prestigieuses : Pour la 98ème fois, ESET reçoit le prix VB100. De plus, il est le seul éditeur à avoir détecté 100% des menaces lors du test SE Labs (produits grand public) catégorie protection anti-malware. Enfin, le test réalisé par AV-Comparatives sur la protection anti-spam révèle qu'ESET est le N°1 haut la main.

La gamme ESET destinée aux particuliers, en plus de améliorations citées, couvre toujours macOS®, Android™ (antivirus et contrôle parental) afin de protéger l'intégralité de la famille.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des fonctionnalités de nos produits sur <https://www.eset.com/fr/>

Notre métier : Sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la **Cybercriminalité** et à la **Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI anime dans toute le France et à l'étranger des conférences, des tables rondes et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles (Mise en Place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) dans votre établissement.

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

18 mois de prison pour le pirate qui a publié des photos intimes de célébrités



Aux États-Unis, la justice a condamné à un an et demi de prison l'auteur d'une vaste campagne de phishing qui a débouché sur la diffusion de photos intimes de plusieurs dizaines de célébrités en 2014. Un an et demi de prison ferme....[Lire la suite]

Denis JACOPINI anime des **conférences, des formations** en Cybercriminalité et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **Dangers liés à la Cybercriminalité (Arnaques, Piratages...)** pour mieux s'en **protéger** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84). Plus d'informations sur cette page.



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



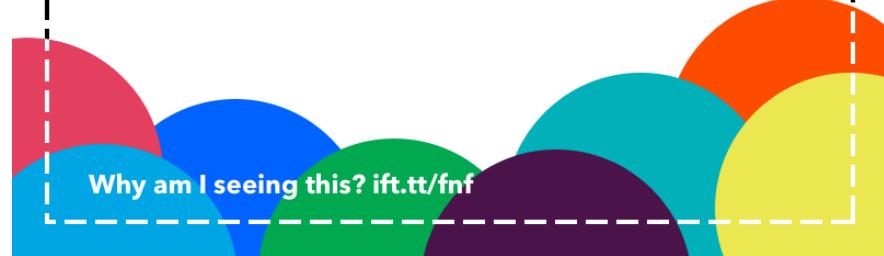
[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Multiples vulnérabilités dans les produits Apple

File not found

Multiples vulnérabilités dans les produits Apple



...[Lire la suite]

Denis JACOPINI anime des **conférences, des formations** en Cybercriminalité et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **Dangers liés à la Cybercriminalité (Arnaques, Piratages...)** pour mieux **s'en protéger** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Plus d'informations sur cette page.



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Des attaques DDoS de plus de 10 Tbit/s en vue ?



L'arsenal des attaques DDoS (Distributed Denial of Service) vient de s'enrichir d'une nouvelle arme : le LDAD....[Lire la suite]

Denis JACOPINI anime des **conférences, des formations** en Cybercriminalité et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **Dangers liés à la Cybercriminalité (Arnaques, Piratages...)** pour mieux s'en **protéger** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).

Plus d'informations sur cette page.



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article